

1 OBJECTIFS DES TRAVAUX

La station d'Orcières Merlette souhaite implanter un télésiège débrayable le TSD MUANDE qui viendra remplacer plusieurs appareils arrivés en fin de vie : le télésiège Montagnou (déposé en septembre 2023), le télésiège Lauzières et le télésiège débrayable de la Bergerie.

Les terrassements liés aux gares de départ et d'arrivée sont associés à des terrassements annexes pour raccordement des pistes existantes, ainsi qu'au reprofilage d'un itinéraire de type piste bleue sur l'emprise de la piste Vallons Montagnou.

Le front de neige des Drapeaux sera également reprofilé et les deux téléskis Flocon et Etoiles seront démontés et remplacés par un tapis roulant.

Le front de neige du Queyrelet sera également reprofilé.

Implantation d'un télésiège pour rapatrier les skieurs du secteur Marches Lauzière

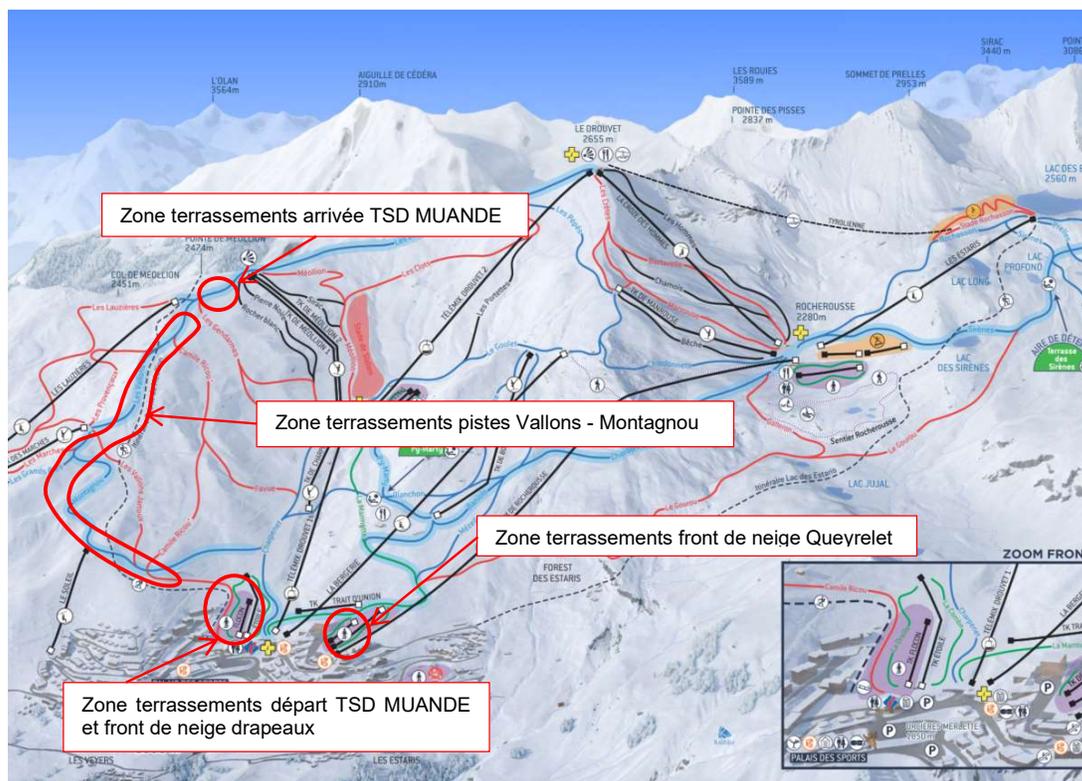


Fig 1. Localisation des travaux de piste

Affaire 1350	STATION D'ORCIERES MERLETTE CREATION DU TELESIEGE DEBRAYABLE DE LA MUANDE, REAMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE ET AMELIORATION DE LA PISTE VALLONS MONTAGNOU	PHASE PA
PIECES MANQUANTES PA24 – PA25 – PA28 – A02		Juin 2024

2 DEMANDE DEPIECES MANQUANTES

Dans le courrier du 27 avril 2024 pour pièces manquantes pour le Permis d'aménager n° PA 005096 24H0001, les pièces suivantes demandaient des éclaircissements :

- PA24 Attestation d'un contrôleur technique :
Veillez fournir les attestations parasismiques ou les attestations de dispenses pour les constructions réalisées dans le cadre de ce projet
- PA25 Attestation de l'architecte ou de l'expert :
Le projet est situé dans une zone à risque d'après le PPRN. Veillez fournir les attestations certifiant que les risques sont pris en compte dans le cadre du projet.
- PA28-1-1 RE2020:
Veillez fournir les attestations RE2020 pour les différentes cabanes ou l'attestation de dispense.
- A02 Photographie des bâtiments à démolir :
Veillez fournir une ou des photos des bâtiments à démolir.

3 REPONSES APORTEES

Le Permis d'aménager n° PA 005096 24H0001, porte sur la partie terrassements et réseau du projet.

Une demande d'autorisation d'urbanisme DAET se rapportant aux projets d'installation de remontées mécaniques vous sera adressé dans le courant de l'été par le Cabinet ERIC (chargé d'affaire Sébastien LAMBERT tel : 06 03 57 09 44 s.lambert@cabinet-eric.com)

- PA24 Les attestations parasismiques d'un contrôleur agréé seront intégrés dans la demande d'autorisation d'Urbanisme DAET.
- PA25 L'attestation de l'Architecte ou de l'Expert certifiant que les risques identifiés dans le PPRN sont pris en compte dans le cadre du projet sera intégrée dans la demande d'autorisation d'Urbanisme DAET.
- PA28-1-1 L'attestation RE2020 ou l'attestation de dispense sera intégrée dans la demande d'autorisation d'Urbanisme DAET.
- A02 Les photos des bâtiments à démolir seront intégrés dans la demande d'autorisation d'Urbanisme DAET.